



Entretien = danger

Le syndicat SUD-ARS tient à mettre en garde les salariés sur le déroulement des entretiens professionnels d'appréciation qu'ils sont en train de subir avec leur chef de service.

La volonté des employeurs, notamment dans la convention 66 voisine, est connue depuis quelques temps déjà : mettre en place un salaire au mérite et donc introduire une part variable dans le salaire. **Ceci est intolérable et il faudra certainement se mobiliser et lutter pour contrecarrer les velléités de notre patronat !**

Pour joindre le syndicat SUD-ARS :
Emilie MALGLAIVE (03.83.30.43.00)
ou
sud.ars@free.fr

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Seul l'entretien concernant la formation est prévu dans la Branche Associative Sanitaire et Sociale. Dans la dernière mouture de l'entretien individuel, la formation ne représente qu'une infime partie de l'entretien. Nous assistons donc à une tentative d'expérimentation, grandeur nature, de la volonté des employeurs d'évaluer les salariés. Il ne faut pas oublier que la directrice des affaires générales de l'ARS est négociatrice au SOP (le syndicat employeur) ! Ne soyons pas dupes du militantisme syndical des cadres dirigeants de l'ARS !

Confrontés à ces remarques, les cadres de terrain répondent que ce ne sont pas leurs intentions et que ces entretiens ne sont que des échanges courtois. Mais leurs soit-disant bonnes intentions d'aujourd'hui s'envoleront quand le temps des salaires au mérite arriveront. Et les écrits et les évaluations auront bien été gardés au chaud dans les tiroirs de la direction générale, prêts à servir le patronat, même social. Naïfs les chefs de service ?

Que faire ?

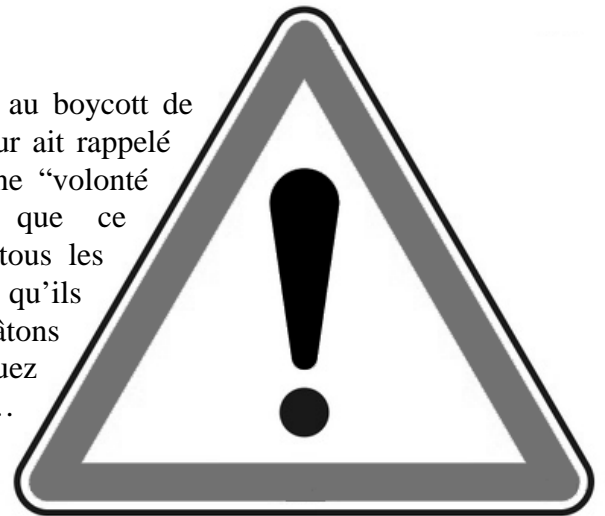
A l'instar de la CGT-ARS, nous appelons également au boycott de l'aspect "évaluation" de ce questionnaire bien que l'employeur ait rappelé lors du dernier Comité d'Entreprise que cet entretien est une "volonté institutionnelle". Cependant, nous sommes conscients que ce positionnement ferme de refus n'est pas chose aisée pour tous les salariés ! Nous vous invitons donc à être très prudents sur ce qu'ils vont dire et écrire dans ce questionnaire. Ne donnez pas les bâtons pour vous faire battre dans une poignée d'années. N'avouez aucune faiblesse qui pourrait vous être reproché par la suite... Normal, vous n'en avez pas, vous êtes parfaits !

D'ailleurs, n'êtes-vous pas titulaires d'un BTS, d'un CAP, d'un diplôme d'état, d'un BEP, d'un brevet professionnel, etc ? N'avez-vous pas été jugés compétents par vos pairs pour exercer votre métier ? Vous n'avez peut être pas de diplôme mais vous avez acquis de l'expérience au fil des années (validée ou non par une VAE), sans avoir le moindre reproche. Vous êtes liés à votre employeur par un contrat de travail pour exercer une fonction. Si vous avez des manquements ou avez commis des fautes, n'est-ce pas à l'employeur de les signifier et, le cas échéant, de les sanctionner, tout en les ayant exposés clairement ?

Enfin pour finir, vous avez toujours la possibilité de ne pas signer l'écrit qui vous est proposé ou de n'en signer qu'une partie. L'auto-évaluation du salarié se transformera donc en évaluation pure et simple de l'employeur.

Nous invitons tous les salariés préoccupés par ce sujet à nous contacter. Nous ne pouvons rien faire individuellement, la réponse ne peut être que collective !

En attendant, ne parlons que de formation, **ce droit inaliénable du salarié**. Et n'oubliez pas,



VOUS ETES EVIDEMMENT PARFAITS !